

RÈGLEMENT DE LA COURSE

ARTICLE 1 :

Conformément à la réglementation des manifestations running 2023 ;

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie

ARTICLE 2 : SECRETARIAT ET RETRAIT DES DOSSARDS

Le dimanche 24 septembre 2023 à partir de 8H30 sur le lieu d'arrivée au secrétariat. Les dossards ont une puce RFID intégrée, les coureurs conservent leurs dossards après la course (les épingles ne sont pas fournies par l'organisateur) ;

Pas de consignes de sac ;

Au retrait, présentation de la carte d'identité obligatoire.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Courses ouvertes aux femmes et aux hommes nés en 2008 et avant (licenciés FFA et non licenciés.) Catégories cadettes à Masters. La course se compose d'une épreuve de 10km et de 5 km sur le même parcours.

Courses jeunes dès 11h30.

ARTICLE 4 : PARCOURS

Deux courses sur le même parcours

10 km :

- Sur circuit fermé à la circulation par arrêté municipal. Parcours plat, avec 2 boucles, se déroulant au centre-ville et au parc de la Verrerie.
- Départ à 10H00 : Esplanade Henri et Achille DUCHENE
- Arrivée : Esplanade Henri et Achille DUCHENE

5 km :

- Sur circuit fermé à la circulation par arrêté municipal. Parcours plat, avec 1 boucle se déroulant au centre-ville et au parc de la Verrerie.
- Départ à 10H05 : Esplanade Henri et Achille DUCHENE
- Arrivée : Esplanade Henri et Achille DUCHENE

Le détail des parcours est consultable sur le site internet de l'EALC à l'adresse web suivante :

<http://ealecreusot.fr/10km-coeur-de-ville>

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

10km : Tarif 10€ hors frais supplémentaires (inscription via internet),

5km : Tarif 5€ hors frais d'inscription (inscription via internet).

Inscription en ligne possible jusqu'au 23/09/2023, 12h.

Inscription sur place possible le dimanche 24/09 à partir de 8h30, dans la limite des places disponibles et jusqu'à 9h45. Majoration de 2€ du prix de l'inscription.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie AIAC.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

1. Course de 10km :

Classement général scratch et par catégorie :

Cadet/junior/espoir/sénior/master

2. Course de 5 km

Classement général scratch masculin et féminin uniquement.

Le nombre de personnes récompensées sur la course de 5km est moins important. En effet, nous proposons cette distance principalement pour que des coureurs débutants puissent s'engager plus sereinement. L'objectif est l'accessibilité plus que la performance !

3. Challenge par équipe

Participez au Challenge par équipe : vivez une activité ludique et partagez un moment convivial entre collègues et amis. Un classement dédié aux équipes (entreprise, association, club, etc.) sera établi en fin de course. Une équipe sera constituée, à minimum, de 2 coureuses et 2 coureurs. Une équipe devra inscrire au moins 1 coureur et 1 coureuse dans chacune des courses du 5 km et du 10 km.

1. Classement du « Trophée équipe performance »

- Le classement sera établi par cumul des meilleures places hommes et femmes de la même équipe sur les deux courses. L'équipe au score le plus bas remporte ce Trophée.

Exemple du comptage des points :

Coureur 1 classé 5ème

Coureur 2 classé 8ème

Coureur 3 classé 14ème

Coureur 4 classé 26ème

Total de l'équipe = 53 points

2. Classement du « Trophée équipe la plus nombreuse »

- Le classement du nombre est établi par l'addition du nombre de participants par équipe arrivées dans l'ensemble des deux courses du 5 et 10km. L'équipe comptant le plus d'engagés remporte ce Trophée. Il n'est pas nécessaire d'engager de coureurs ou coureuses dans les deux courses pour être comptabilisé sur ce Trophée.

ARTICLE 8 : RECOMPENSES

Remise de récompenses à partir de 11h30 dans la zone d'arrivée :

- Aux 3 premiers Hommes et Femmes des 10km et des 5 km,
- Uniquement pour le 10km : sans cumul, aux premiers de chaque catégorie cadet/junior/espoir/senior (masculin et féminin)
- Uniquement pour le 10km : sans cumul, aux premiers de chaque groupe de deux sous-catégories à partir de master (masculin et féminin) :
 - o Master 0 et 1,
 - o Master 2 et 3,
 - o Master 3 et 4,
 - o Etc...
- Aux trois premières équipes classées dans le « Trophée équipe performance »,
- Aux trois premières équipes classées dans le « Trophée équipe la plus nombreuse »,

Aucune dotation ne sera remise en dehors du podium.

ARTICLE 9 : CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires :

Stéphane Rampon

Email : stephane.r.rampon@gmail.com ; Tel : 0686117623

OU

Co-président : Meunier Frédéric

Email : fmeunier@neuf.fr ; Tel : 0652069544

ARTICLE 10 : SECURITE / RAVITAILLEMENT

Selon les règles en vigueur de la FFA et de la CDR71.

Le service médical est assuré par LA CROIX ROUGE.

La sécurité est assurée par les signaleurs officiels de l'organisation.

1 seul ravitaillement à l'arrivée.

ARTICLE 11 : DIVERS

Lot d'engagements :

Contrairement aux années précédentes, Il n'y aura pas de lots d'engagement.

Nous avons en effet souhaité proposer des tarifs de participation relativement faibles, nécessaires à la bonne organisation de l'évènement (sécurité, chronométrage, speaker, etc.). Nous proposerons en revanche un ravitaillement de fin de course plus conséquent.

Lieu de l'épreuve :

Cœur de ville Le Creusot, allée du parc de la Verrerie

Remboursement :

Pas de remboursement en cas de non-participation à la course, sauf si fourniture d'un justificatif médical avant le 23/09/2021 ou bien annulation de l'épreuve à cause du COVID-19.

Entraînements :

Les entraîneurs de l'EALC proposeront gratuitement un plan d'entraînement pour préparer la course sur le site internet du club. Des séances d'entraînement communes et ouvertes à tous seront proposées sur la commune du Creusot les samedi précédents la course : les 2/9/16 septembre. Les informations seront communiquées sur le site internet et/ou la page facebook du club.